

NOUVEAU! Récupération du verre aux écocentres



Dès le 3 août 2020, le verre sera récupéré aux écocentres à Granby et Waterloo.

Dans les nouveaux conteneurs, vous pourrez déposer les matières suivantes :

- Les **bouteilles en verre (de vin, de spiritueux et tout autre breuvage, peu importe la couleur du verre)**;
- Les contenants alimentaires en verre (pots Masson, pots de confiture, pots de cornichons, etc.).

Les contenants doivent **être rincés**, mais il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes. Toutefois, les couvercles en métal doivent être retirés et placés dans le bac de matières recyclables. Par ailleurs, les contenants de verre restent acceptés à la collecte des matières recyclables.

Les autres matières en verre ne sont pas acceptées dans les conteneurs de récupération du verre:

- Ampoules et néons;
- Fenêtres;
- Lunettes;
- Miroirs;
- Pots en céramique;
- Pyrex;
- Vaisselles et verres;
- Vitres.

Ces matières ne sont pas acceptées non plus dans la collecte des matières recyclables. Elles doivent être apportées aux écocentres, séparées des contenants en verre.

Information : GENEDEJETER.COM

